

ITEM N° : 15

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-174

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 18-942 EN VUE D'AJOUTER UNE AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE A MEME UNE AIRE D'AFFECTATION MIXTE

LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Une partie de l'aire d'affectation mixte localisée sur le boulevard du Sacré-Cœur est remplacée par une aire d'affectation industrielle.
2. Le feuillet 2 de 3 du plan des grandes affectations, intégré au plan d'urbanisme, est modifié en conséquence, comme en font foi les plans numéro 26-174-1 et 26-174-2 démontrant la situation actuelle de même que la situation projetée, joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ENTREE EN VIGUEUR

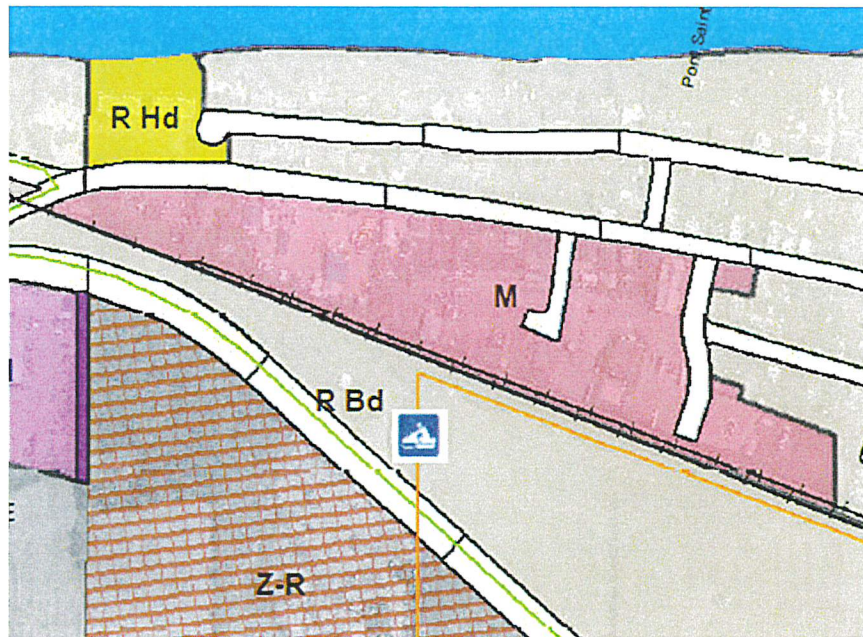
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

FAIT ET ADOPTE à la séance ordinaire du conseil tenue le 17 août 2026.

Jean-Philippe Boutin, maire

M^e Louise Ménard, greffière

Règlement 26-174



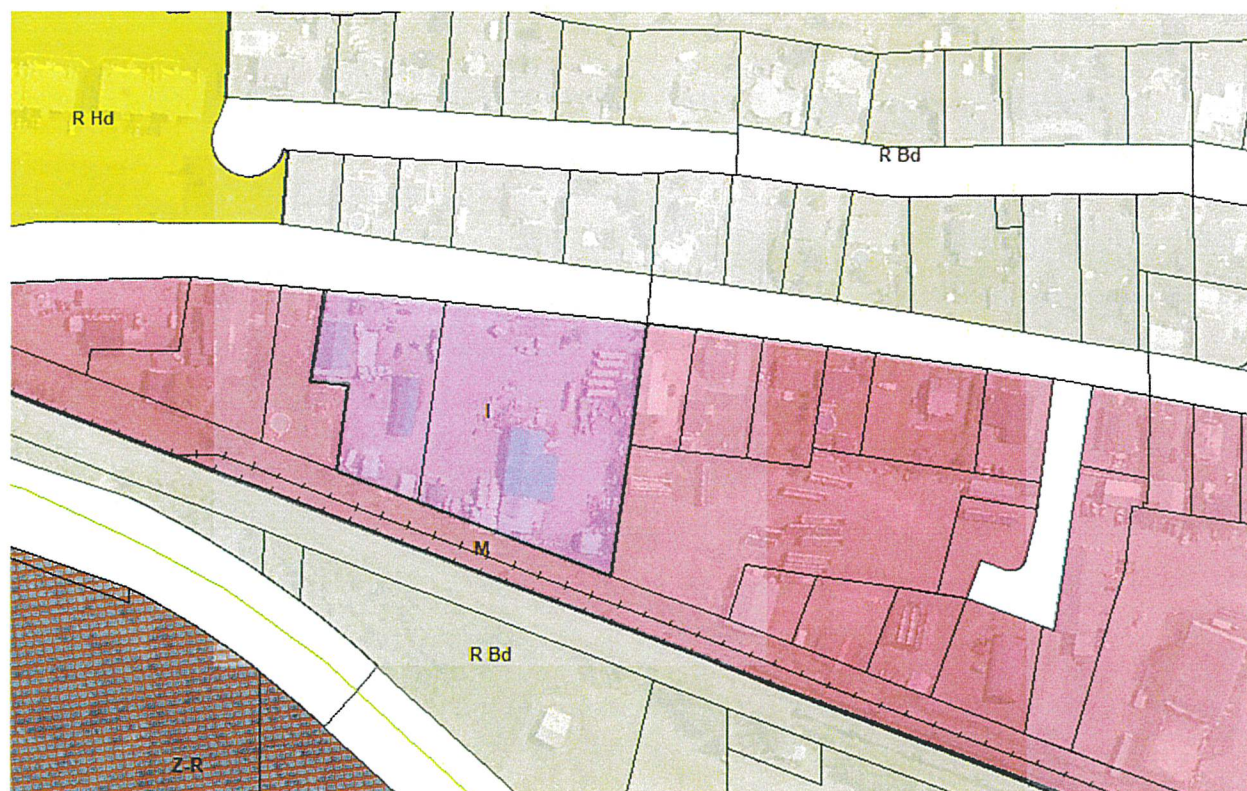
Ville de Saint-Félicien

Modification du Plan d'urbanisme 18-942 - Règlement 26-174 (plan 26-174-1)

Situation actuelle du feuillet 2 de 3 Grandes affectations - Agglomération de Saint-Félicien

2026-06-01

Règlement 26-174



Ville de Saint-Félicien

Modification du Plan d'urbanisme 18-942 - Règlement 26-174 (plan 26-174-2)

Situation projetée du feuillet 2 de 3 Grandes affectations - Agglomération de Saint-Félicien

2026-06-01